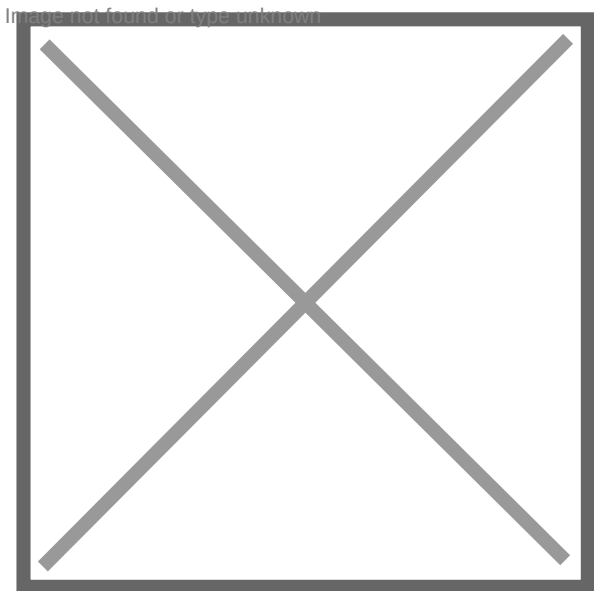




Credit co emprunteur en cas de remboursement

Par **era57**, le **20/11/2012** à **08:01**

bonjour rnj'aimerais avoir une réponse concernant un problème que mon conjoint a avec son ex.rnen 2006 ils ont fais un crédits a la consommation de 21000 euros ou lui est co emprunteur, ils se sont séparé fin 2007. Elle a continué a le payer lui en payer d'autres a son noms en même temps. en janvier 2010 elle a fait un prêt avec son nouveau mari pour soldé ce crédit; et la quasi 3 ans après on reçoit une courrier d'avocat disant que mon conjoint dois a son ex tous les remboursements qu'elle e fait plus le crédit fait avec son mari pour un total de plus de 22000 euros. rneut on m'éclairer un peu merci

Par **amajuris**, le **20/11/2012** à **11:36**

bjr,rnvotre mari est co-emprunteur ce qui signifie c'est qu'il doit rembourser les crédits si son ex ne paie mais uniquement pour les crédits qui le concerne et non le nouveau crédit souscrit par son ex avec son mari.rnpour qui intervient l'avocat ?rnen principe c'est le créancier ou l'huissier qui réclame le paiement.rncdt

Par **era57**, le **20/11/2012** à **12:27**

bjr amatjurisrnje ne suis pas marié avec.rnle credit que mon compagnon a pris avec elle a l'époque a etait soldé par elle et son mari en janvier 2010 donc le crédit ne cour plus il est soldé.rnc'est un cabinet d'avocat qui nous envois le courrier comme quoi mon compagnon

dois rembourser a son ex toutes les mensualité qu'elle a payé soit 11 471 euro et il demande aussi qu'il paie au couple les 10 840 euro qu'ils ont emprunter pour solder le credit en janvier 2010
merci pour votre aide
Tapez votre texte ici pour répondre ...

Par **amajuris**, le **20/11/2012 à 12:54**

bjr,rien fait l'ex de votre concubin demande le remboursement de la moitié des remboursements qu'elle a effectué.
la demande est "logique" pour le crédit ou il était co-emprunteur mais est plus discutable pour le prêt demandé par son ex et son mari, prêt qui a servi si j'ai bien compris a remboursé les dettes de votre concubin et de son ex.
de toute façon en cas de refus de votre compagnon (et non votre conjoint)son ex pourra demander à un tribunal de rendre une décision pour l'obliger à rembourser.

Par **era57**, le **20/11/2012 à 14:00**

rembourser la moitié c normal mais pas le double leur avocat lui demande un peu plus de 22000 euros